



Le barreau du Cameroun vient de mettre en place un collectif d'avocats, une vingtaine au total, chargé de «concevoir et mettre en œuvre toutes procédures appropriés contre ceux qui portent atteinte aux intérêts de l'institution ordinale ».

La plainte vise d'un part le blogueur et influencer web Steve Fah. **« Est à compter de la date de la présente décision, donné mandat spécial aux avocats ci après, au nom du barreau du Cameroun, de concevoir et mettre en œuvre toute procédure appropriée contre Steve Fah, Cerix Sarl, et toute autre personne ayant porté atteinte aux intérêts de l'institution ordinale »**, lit-on dans une note que signe le Bâtonnier de l'ordre, Me Charles Tchakounte Patie.

Le collège d'avocats indiqué est constitué de deux co-présidents, 23 membres et un rapporteur. L'objet de cette procédure n'est pas formellement indiqué, mais l'on se rappelle que le blogueur a diffusé récemment sur ses plates-formes, un contenu à caractère pulicaire d'une structure dénommé **« Cerix Sarl »**, transgressant ainsi la loi du **19 décembre 1990**, portant organisation de la profession d'avocat.

Cerix Sarl propose entre autres les services en droit bancaire, immobilier, foncier, pénal, affaire, travail, famille...

Pour l'heure, le blogueur n'a fait aucune déclaration sur ce sujet, encore moins **Cerix Sarl**, la structure incriminée. A suivre... .